

Chronique

L'absinthe obtiendra-t-elle une AOC?

L'interdiction de l'absinthe a été levée le 1^{er} mars 2005. Le Conseil fédéral l'a décidé en concrétisant la volonté du Parlement dans l'Ordonnance sur les denrées alimentaires. La Fée verte du Val-de-Travers, celle que certains appellent tout simplement «la bleue», sera-t-elle la seule boisson spiritueuse d'armoise à bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) et pourra-t-elle être protégée des imitations qui ne manqueront pas d'être proposées sur le marché?

Ces questions devraient trouver réponse lors de la décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) au sujet de la demande d'enregistrement de l'Absinthe en tant qu'AOC. Les producteurs du Val-de-Travers ont déposé leur demande le 15 septembre 2000 déjà, mais l'OFAG ne pouvait pas entrer en matière sur cette requête tant que cette boisson spiritueuse restait prohibée. Depuis le 1^{er} mars, ce n'est plus le cas et le dossier pourra ainsi suivre la procédure usuelle.

La prohibition de l'absinthe depuis 1908 n'a pas empêché l'écoulement clandestin d'une certaine production dans le Val-de-Travers dans diverses régions de Suisse. C'est pour cette raison que la désignation «absinthe» n'a pas disparu de l'inconscient collectif et désigne toujours un spiritueux à base d'armoise (*Artemisia absinthium* L.). Même si tout laisse à penser que son origine est suisse, les producteurs du Vallon devront apporter la preuve que celle-ci est bien née au Val-de-Travers et démontrer que l'Absinthe n'est pas devenu un terme générique. L'utilisation du terme «absinthe» dans l'Ordonnance sur les denrées alimentaires ne préjuge pas de son caractère générique. L'analyse de cette question sera centrale lors de l'examen de la demande d'enregistrement comme AOC.

L'obtention éventuelle d'une telle appellation protégée pourrait contribuer à stimuler l'économie régionale du Val-de-Travers; rappelons que le Parlement avait pris cet aspect en compte lors de la décision de principe sur la levée de l'interdiction de cette boisson spiritueuse.

Renseignements:

Isabelle Pasche, Office fédéral de l'agriculture, division principale production et affaires internationales, service juridique, e-mail: isabelle.pasche@blw.admin.ch, tél. 031 322 25 39

Philippe Herminjard, section cultures spéciales et économie vinicole, tél. 031 322 25 26

VOTRE PARTENAIRE INDISPENSABLE

CHAILLOT SA

Chaillot

CONDITIONNEMENT & EMBALLAGE
KELLEREI BEDARF

ZI au Glapin 10 • 1162 Saint-Prex

Tél. +41 21 823 2000 • Fax +41 21 823 2001

Rte de la Drague 14 • 1950 Sion

Tél. +41 27 323 67 21 • Fax +41 27 323 67 22

E-mail: info@chaillot.ch

www.chaillot.ch

Votre nouveau rendez-vous œnologique:

WWW.OENO-POLE.CH

Découvrez nos:

- activités
- fiches techniques
- occasions
- actualités



OENO-PÔLE

Le partenaire que
vous attendiez.

078 716 40 00

oenologie@urbanet.ch

conseils / projets / installations viticoles / occasions

cuve / pressoir / étiqueteuse / flottation / osmose inverse / support de barrique

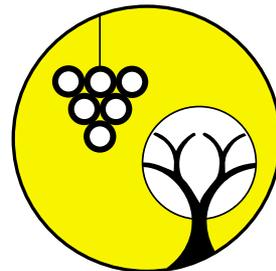
égrappoir / pompe péristaltique / table de tri / échangeur de chaleur / filtration

LES PROFESSIONNELS

des secteurs viticoles,
arboricoles et horticoles romands
verront

VOTRE PUBLICITÉ

dans la



Revue suisse de viticulture
arboriculture et horticulture

Régie des annonces: PRAGMATIC SA Tél. 022 736 68 06
Avenue Saint-Paul 9 CH-1223 Coligny Fax 022 786 04 23

Vos vignes méritent la meilleure protection fongique

VERITA[®]

Protection tri-active contre le mildiou

LEGEND^{*}

Efficace et durable contre l'oïdium



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-5745 Safenwil, Tel. 062 789 23 41
www.omya.ch



Verita: Classe de toxicité libre
Legend: Classe de toxicité 5S
Observer les indications figurant sur la notice d'emballage
Verita: marque enregistrée de Bayer Gruppe
Legend: marque enregistrée de Dow AgroSciences

 **delta**

La réception de vendange "haute qualité"

- Tables de tri vibrantes simples d'utilisation et faciles à nettoyer.
- Egrappoirs reconnus performants et fiables.
- Pompes à vendange spécialement étudiées pour un traitement en douceur.

**Nos
concessionnaires
agréés :**

AVIDOR VALAIS
3960 SIERRE
Tél. 027 456 33 05

GIGANDET SA
1853 YVORNE
Tél. 024 466 13 83

**J. Jacques
HAUSWIRTH**
1183 BURSINS
Tél. 021 824 11 29

VASLIN  BUCHER

Votre réussite est notre priorité.

Philippe Besse, responsable commercial CH-1787 MUR/VULLY
Tél. 026 673 90 90 - Fax 026 673 90 99 - e-mail : besse@vaslin-bucher.com



**Un
puissant
team!**

Cyrano[®] et Topas Vino[®]

Avec eux, le mildiou et l'oïdium n'ont vraiment aucune chance.

Maag Agro, 8157 Dielsdorf
Classe de toxicité 5, 5S: observer la mise en garde de l'étiquette.
® = registered trademark